

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32353**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XI Métiers de la bijouterie Classe 2: Bijouterie métaux précieux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223v métiers d art des métaux précieux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du bijoutier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la bijouterie car à partir de d'une esquisse, le bijoutier fabrique une broche, une bague, un pendentif. Le travail est minutieux, précis. Il faut étirer le métal, le graver, sertir la pierre... Les outils peuvent être traditionnels (lime, marteau) ou ultramodernes (laser, ordinateur). Certains bijoutiers, appelés "créateurs", conçoivent et fabriquent leurs bijoux de A à Z, puis les commercialisent. En boutique, le bijoutier peut aussi réparer ou transformer les bijoux.

Les activités consistent à :

- Lire et interpréter un dessin artistique de la pièce à exécuter ;
- Déterminer les techniques à mettre en œuvre pour un résultat robuste, fonctionnel et artistique en correspondance avec le dessin ;
- Calculer les épaisseurs idéales de métal à employer ;
- Mettre en œuvre les différentes techniques de mise en forme et en volume du métal ;
- Réaliser le travail de la cire pour les éléments le nécessitant ;
- Réaliser la finition afin de faciliter le travail des professionnels le suivant habituellement (taille de pierre, polissage, sertissage éventuels).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Lire et interpréter la commande (dessin).
- Rechercher les informations nécessaires à la réalisation du travail.
- Constituer et mettre à jour une documentation technique.
- Tracer et découper le métal. Souder ou monter à blanc différents éléments constituant un ensemble.
- Mettre en place des éléments démontables, si nécessaire, visant à assurer une bonne finition/le serti/le poli.
- Exécuter des bâtages.
- Présenter une pièce achevée en finition prête à polir.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

bijoutier-joaillier, Chef d'équipe, Créateur en bijouterie

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ des techniques de base de la bijouterie comprenant la mise en forme et en volume du métal, le travail de la cire et le rattrapage des fontes utilisées et la réalisation des techniques de soudages avec une finitions très soignées.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|-----------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | |

| | | | |
|------------------------------------|---|---|-----------------------------|
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Voir conditions du concours |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.